

Votation communale (Ville de Genève) du 12 mars 2023

OUI

au plan localisé de quartier
N°30 049, dit « PLQ Bour-
gogne »

Faire face à la pénurie de logements

À l'image du Canton, la Ville de Genève fait face à une pénurie de logement généralisée. En effet en 2022, le nombre de logements vides dans le Canton a encore diminué par rapport à 2021*. Actuellement, plus de 4'500 personnes demandeuses d'un logement sont, rien qu'en ville de Genève, inscrites sur la liste d'attente de la Gérance Immobilière Municipale (GIM). L'offre de logements adaptée aux besoins de la population doit donc être considérablement augmentée et diversifiée afin qu'une réelle mixité sociale voie le jour et que le centre-ville ne soit pas réservé aux plus riches.

Aussi, le PLQ Bourgogne (Charmilles) prévoit qu'une partie des **450 logements** soient d'utilité publique, attribués à des coopératives, fondations de logement à but social, etc. **Des logements à loyer accessible** seront donc peu à peu développés dans la zone si le PLQ est accepté par la population.

*Le taux de vacance des logements est passé de 0.51% à 0.37%.

Un projet qualitatif

Par souci de durabilité, il est nécessaire de construire la ville en ville et d'éviter ainsi l'étalement urbain. Ce type de démarche permet aussi de réduire la distance entre habitation et lieu de travail, ce qui a pour avantage de faciliter le quotidien des travailleurs-euses.

Le PLQ prévoit 15 immeubles de 6 étages au centre-ville, laissant **un grand parc central de 10'000 m² en pleine terre**, c'est-à-dire plus de 50% de la zone – soit l'équivalent de près d'un quart de la surface du Parc des Franchises. L'emprise au sol du bâti restera faible, passant de 13% actuellement à 19% avec les immeubles, alors qu'environ dix fois plus de personnes habiteront la zone.

En outre, **près de 80% des arbres du secteur seront conservés**, dont les arbres les plus majestueux.

**Le 12 mars, le SIT
appelle à voter OUI
au PLQ Bourgogne.**